

# Recourir aux dispositifs de formation et optimiser les financements associés

03 mai 2022

COSMOS/CNOSF/Afdas

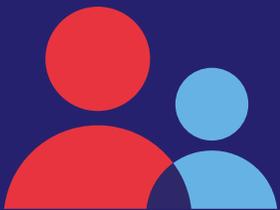
# ✦ Le COSMOS, l'organisation patronale du sport.

Créé en  
**1997**

**Fédère l'ensemble** des employeurs  
et entreprises du sport

Secteur associatif | Sport professionnel | Loisirs marchands | Évènementiel

**70 000**  
salariés



**7 000**  
adhérents



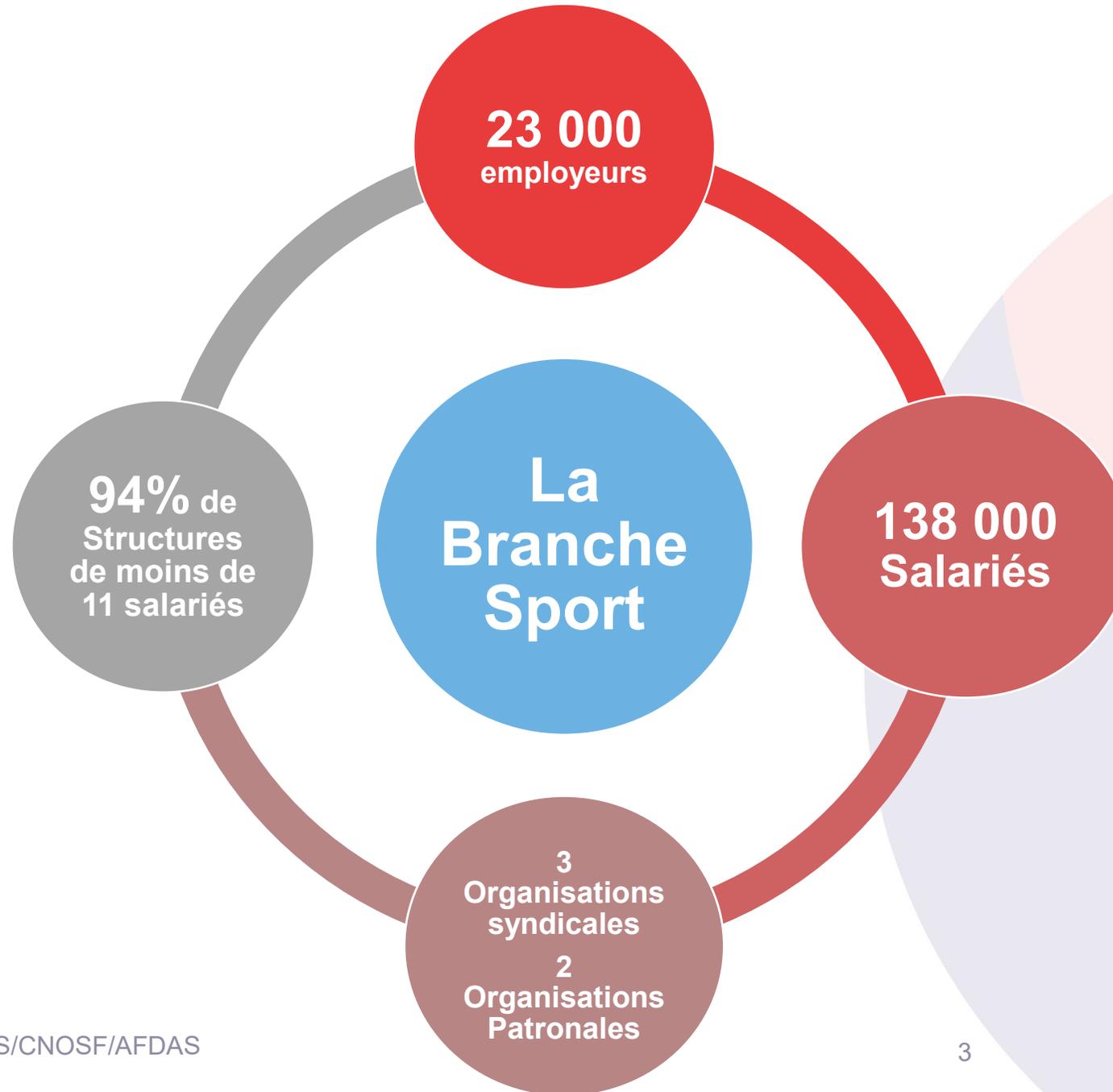
**16**  
milliards d'euros  
de poids  
économique

**86%**  
de représentativité  
dans la branche  
professionnelle du sport

**COSMOS**

Tous les sports. Un seul univers.





# Recourir aux dispositifs de formation et optimiser les financements associés

- Les acteurs et interlocuteurs du champ de la formation professionnelle
- Le financement de la formation professionnelle
- Les dispositifs de formation et les financements associés
- La suite ...

# L'Afdas, votre Opérateur de Compétences

## L'Afdas, c'est 31 branches

couvrant les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement

## L'Afdas, c'est 5 missions

- Anticiper les évolutions en matière d'emploi
- Identifier les besoins en compétences
- Développer l'accès à la formation
- Promouvoir l'alternance
- Apporter un appui technique aux branches
- Accompagner les projets d'adaptation à la transition écologique

## L'Afdas, c'est un RESEAU, une proximité renforcée

avec 12 délégations régionales, 24 implantations territoriales et 100% de nos collaborateurs des délégations centrés sur le conseil Entreprises et Particuliers

**64 000**  
entreprises

DONT **94% DE TPE-PME**  
QUI EMPLOIENT MOINS  
DE 50 SALARIÉS

## Une gamme complète de services pour agir sur votre stratégie, vos talents et votre développement !



### Recruter mes futurs salariés et alternants

L'Afdas vous guide pour identifier la réponse adaptée à votre organisation, de l'expression de votre besoin en compétences à l'intégration de votre salarié !



### Développer les compétences de mes collaborateurs

L'Afdas vous aide à identifier vos besoins en formation, à construire votre plan de développement des compétences et à acheter des formations à tarifs négociés !



### Financer et assurer le suivi des actions de formations

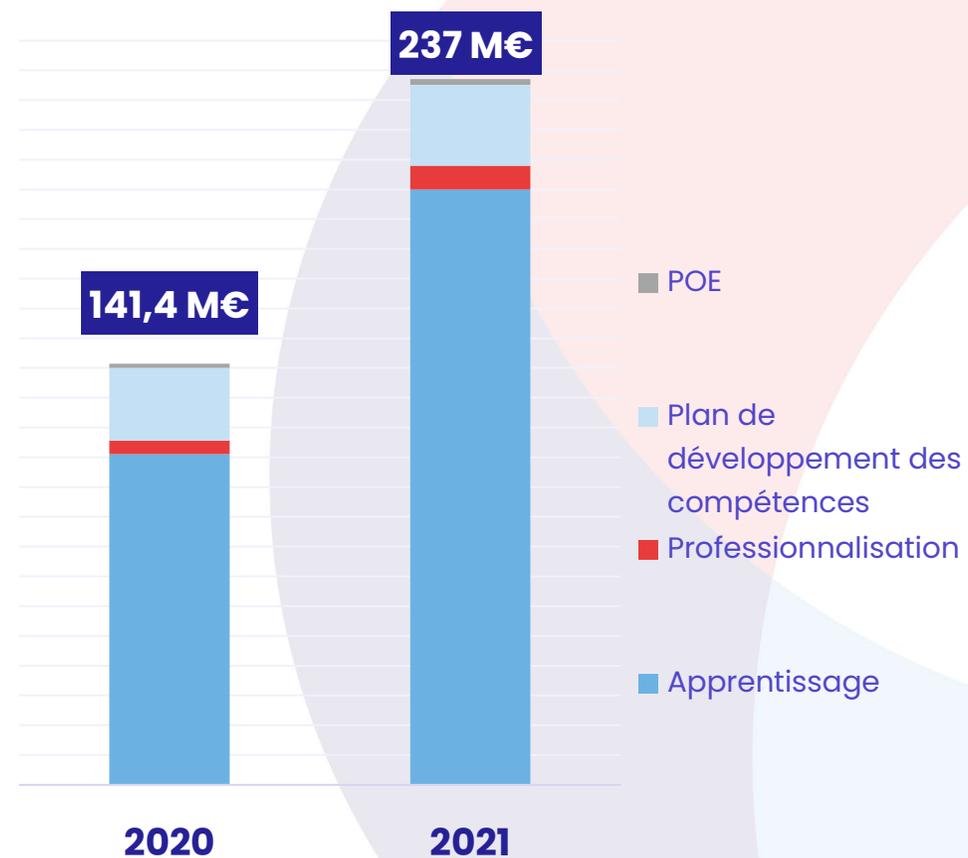
L'Afdas vous propose le meilleur financement possible de vos formations et facilite leur prise en charge avec une gestion simplifiée et 100% dématérialisée !



### Mettre en œuvre un projet RH sur-mesure

L'Afdas vous accompagne dans la conception de vos projets RH/formation innovants ou complexes grâce à une équipe d'Experts dédiés pour une prestation sur-mesure !

# Chiffres Afdas 2021 Branche Sport



# Référents Sport Afdas en région

Délégations régionales Afdas	Référents sport	Mail
Auvergne-Rhône-Alpes	Amélie Duarte	<a href="mailto:a.duarte@afdass.com">a.duarte@afdass.com</a>
Bretagne	Corinne Malabeuf	<a href="mailto:c.malabeuf@afdass.com">c.malabeuf@afdass.com</a>
Pays de la Loire	Jeanne-Marie Rousseau	<a href="mailto:jm.rousseau@afdass.com">jm.rousseau@afdass.com</a>
Centre-Val de Loire	Laure Riby	<a href="mailto:l.riby@afdass.com">l.riby@afdass.com</a>
Hauts-de-France	Florence Mazin	<a href="mailto:f.mazin@afdass.com">f.mazin@afdass.com</a>
Ile de la Réunion	Priscilla Retailleau	<a href="mailto:p.retailleau@afdass.com">p.retailleau@afdass.com</a>
Normandie	Stéphanie Germain	<a href="mailto:s.germain@afdass.com">s.germain@afdass.com</a>
Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté	Michel Ottenwelter	<a href="mailto:m.ottenwelter@afdass.com">m.ottenwelter@afdass.com</a>
Ile-de-France	Benoit Delile	<a href="mailto:b.delile@afdass.com">b.delile@afdass.com</a>
Nouvelle-Aquitaine	Arnaud Bouland	<a href="mailto:a.bouland@afdass.com">a.bouland@afdass.com</a>
Occitanie	Christelle Littaye	<a href="mailto:c.littaye@afdass.com">c.littaye@afdass.com</a>
PACA, Corse	Samia Liou	<a href="mailto:s.liou@afdass.com">s.liou@afdass.com</a>
Guadeloupe Martinique Guyane	Sandra Gane	<a href="mailto:s.gane@afdass.com">s.gane@afdass.com</a>

# Principales missions de l'URSSAF



## ❖ Collecte des contributions légales à la formation professionnelle

⇒ Contributions déclarées et payées mensuellement via la DSN (premier versement le 14 février 2022 basé sur MSB du mois précédent)

## ❖ Redistribution de la collecte à France compétence

# Principales missions de France Compétences



- ❖ **Péréquation des fonds** de l'alternance auprès des OPCO et des régions
- ❖ **Répartiteur des fonds** de la formation professionnelle
- ❖ **Régulation des prix des formations**, notamment des coûts contrats des formations en alternance
- ❖ **Evaluation de la qualité** des CFA/OF
- ❖ **Certification professionnelle** : établit le RNCP et le répertoire spécifique

# Recourir aux dispositifs de formation et optimiser les financements associés

- Les acteurs et interlocuteurs du champ de la formation professionnelle
- **Le financement de la formation professionnelle**
- Les dispositifs de formation et les financements associés
- La suite ...

# Les obligations de l'employeur en matière de financement

## ❖ Obligation de financement de la formation professionnelle

- La participation financière au développement de la formation professionnelle continue constitue une obligations légale (**articles L.6331-1 et suivants du Code du travail**)
- Le versement d'une contribution conventionnelle s'ajoutant à la contribution légale constitue également une obligation pour tous les employeurs qui entrent dans le champ d'application de la Convention Collective Nationale du Sport (**article 8.6.2 CCNS**)

# Calendrier et versement des contributions à la formation

- ❖ **En 2022, année de transition sur les modalités de collecte, une double collecte est opérée :**
  - Celle au titre de la Masse Salariale Brute (MSB) 2021 versée auprès de l'Afdas avant le 1er mars 2022 : collecte légale MSB 2021 (ou complément quand acompte versé au 15 septembre 2021) + Collecte conventionnelle MSB 2021
  - Celle au titre de la MSB 2022 versée aux URSSAF, mensuellement, via la Déclaration Sociale Nominative -DSN- (première déclaration le 7 ou 15 février via la DSN) : collecte légale MSB 2022

# Financement de la formation professionnelle : contributions légales

- **Contribution légale** versée auprès des  à compter de **janvier 2022**
- **Montant des contributions légale :**

	<b>Non exonérées part apprentissage</b>	<b>Exonérées part apprentissage</b>	<b>Contributions additionnelles</b>
Entreprises < 11 salariés	1,23 % MSB	0,55 % MSB	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 % CDD</li><li>• CSA</li><li>• Contribution conventionnelle</li></ul>
Entreprises 11 salariés et plus	1,68 % MSB	1 % MSB	

# Financement de la formation professionnelle : contributions conventionnelles

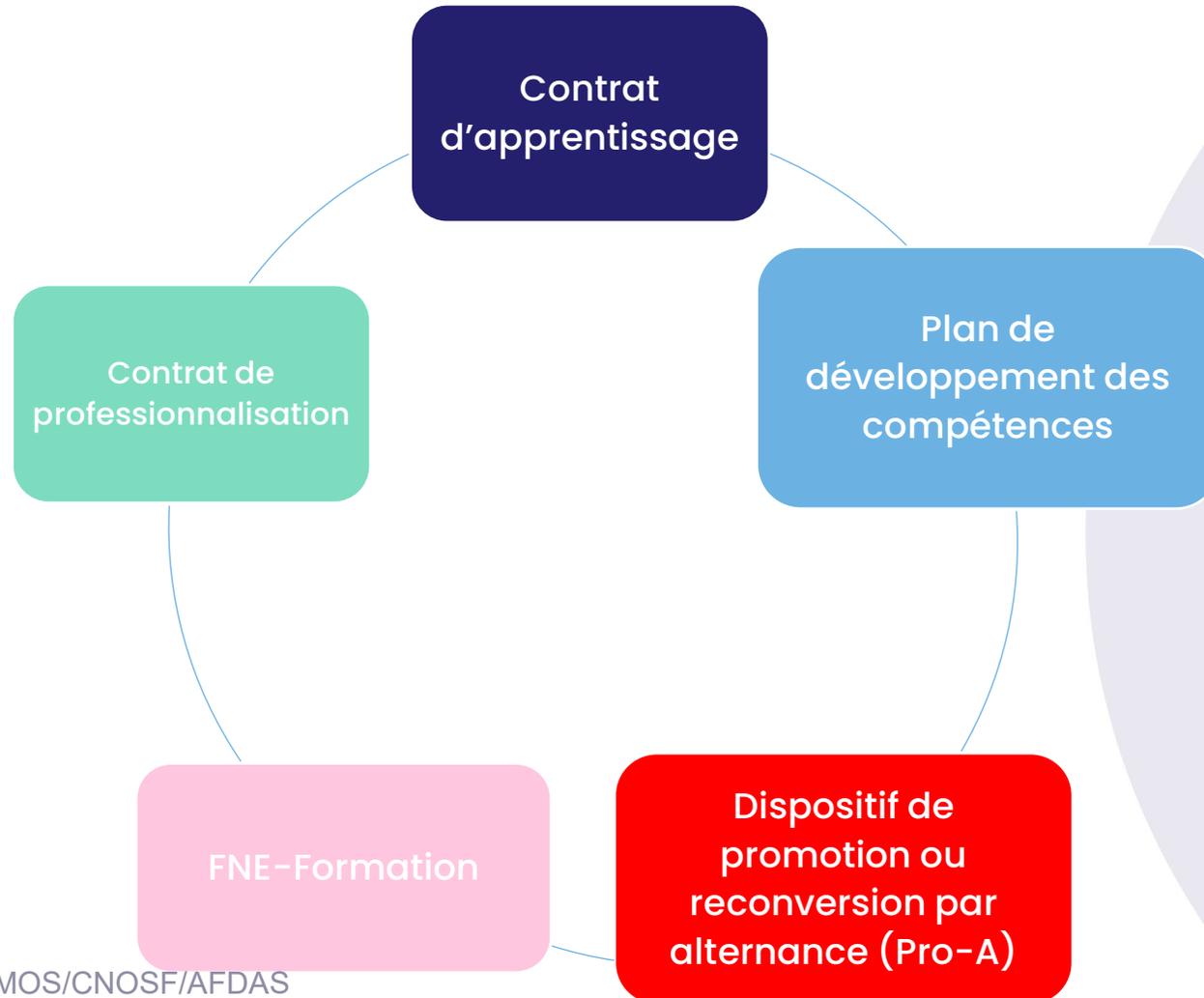
❖ Montant de contributions conventionnelles (en % de la masse salariale brute – MSB)

	- de 11 sal	11 à 49 sal	50 à 299 sal	+ 300 sal
Contrib. conv.	1,05	0,20	0,15	0,10
Contribution formation bénévole	0,02	0,02	0,02	0,02
<b>Total</b>	<b>1,07</b>	<b>0,22</b>	<b>0,17</b>	<b>0,12</b>

# Recourir aux dispositifs de formation et optimiser les financements associés

- Les acteurs et interlocuteurs du champ de la formation professionnelle
- Le financement de la formation professionnelle
- **Les dispositifs de formation et les financements associés**
- La suite ...

# Dispositifs de formation légaux



# Les dispositifs de formation légaux – FNE-Formation

**Un dispositif élargi**

**plébiscité par la branche Sport**

**2,7 M€ en 2020**

**8 M€ en 2021**

**8,7 € sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022**

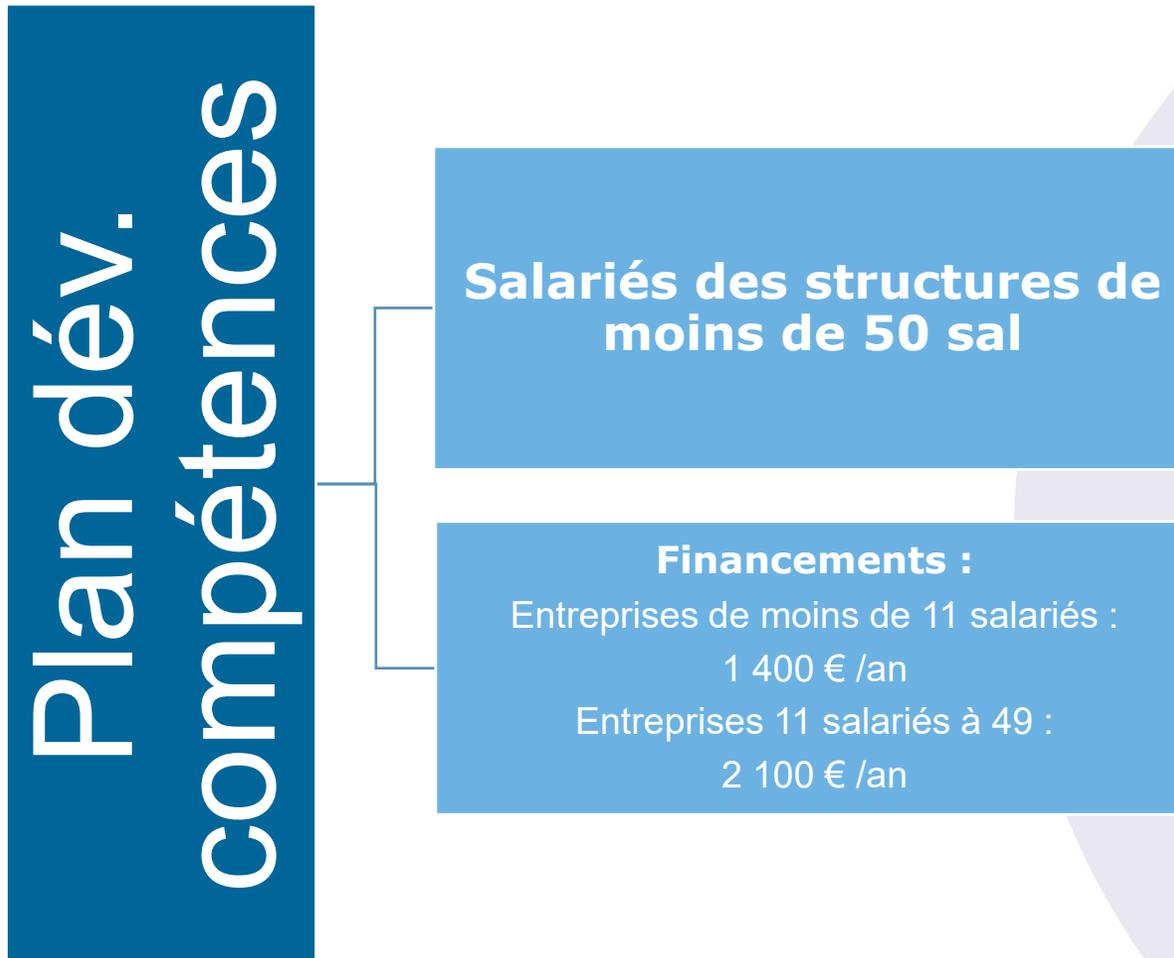
**Victime de leur succès, les fonds FNE  
alloués au secteur de l'Afdas sont épuisés**

**Sous réserve d'une nouvelle dotation, le CA  
a adopté des critères de régulation :**

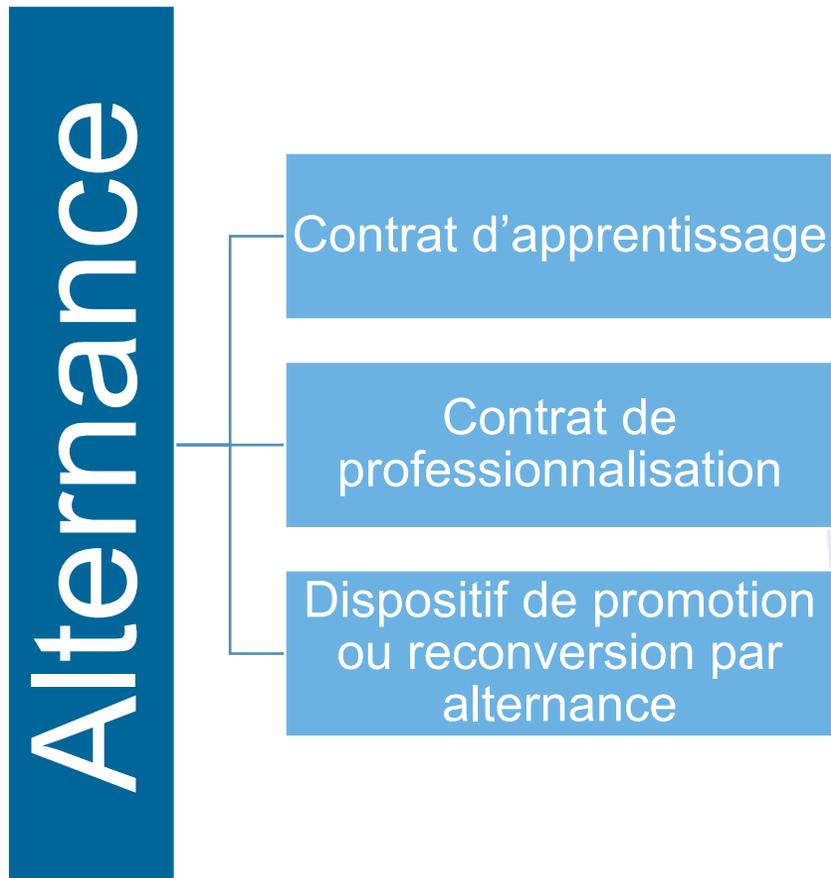
**financement limité aux seuls coûts  
pédagogiques, durée minimale de 35 h,  
orientation vers la ProA si éligible**

**Mobilisation possible d'autres  
subventions nationales (FSE +50)  
ou régionales**

# Les dispositifs de formation légaux – Plan de développement des compétences



# Les dispositifs de formation légaux - Alternance



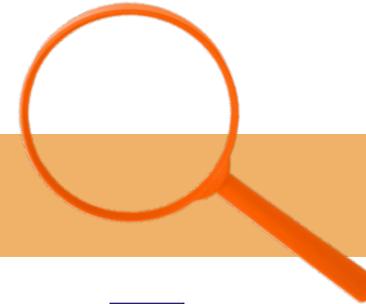
# 2 dispositifs : comment choisir ?

Faites le bon choix !



Recruter mes futurs  
salariés et alternants

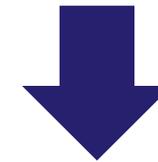
Quel objectif visez-vous ?



Favoriser l'intégration ou l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi avec un contrat conciliant formation et travail selon un rythme alterné, afin **d'acquérir une qualification professionnelle.**



**Le contrat de  
professionnalisation**



Donner à des travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'**un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.**



**Le contrat  
d'apprentissage**

# Les dispositifs de formation légaux – Focus contrat d'apprentissage

**Bon à savoir : aides à  
l'embauche jusqu'au 30 juin  
2022**

**Prises en charge : coût fixé par  
type de diplôme**

**Dispositif éligible jusqu'à 30 ans**  
(sauf sportifs de haut niveau et  
travailleurs en situation de  
handicap)

**Diplômes éligibles : inscrits au  
RNCP**

# Les dispositifs de formation légaux – Focus contrat de professionnalisation

**Bon à savoir : aides à  
l'embauche jusqu'au 30 juin  
2022**

**Prises en charge : de 9,15€/h  
à 15€/h en fonction du  
diplôme visé**

**Dispositif éligible : de 16 à 25  
ans et  
demandeurs d'emploi de 26 ans et  
plus**

**Diplômes éligibles : inscrits au  
RNCP ou reconnus dans une  
convention collective**

# Passez à l'action !

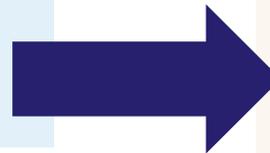
En pratique...

## Vos démarches administratives en toute simplicité

Une gestion **100% dématérialisée** sur [portail Adhèrent](#) :

Au plus tard, **5 jours suivant le démarrage du contrat** :

- Saisir le contrat et télécharger **CERFA** prêt à être signer
- Joindre le **calendrier, le programme, la convention**
- **L'Afdas** s'occupe du **suivi administratif** :
  - Instruit votre demande
  - Transmet le **CERFA à l'ASP\*** pour le paiement de **l'aide exceptionnelle**
  - Règle **directement** le centre de formation



Rendez-vous sur [www.afdas.com](http://www.afdas.com) !



Nous connaître • Entreprises • Apprentissage • Particuliers • Prestataires  
 Vos démarches, vos contacts • Offres de formation à distance • En régie

## Entreprises

- › Intégrer un collaborateur
- › Professionnaliser ses équipes
- › Financer un projet de formation
- › Acheter et évaluer une formation

ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE

globaldec'  
DÉCLARER EN LIGNE

# La ProA

## Qu'est-ce que c'est ?

Dispositif de **reconversion ou la promotion des collaborateurs de l'entreprise** visant l'obtention d'une **certification professionnelle** figurant dans un accord de branche étendu, y compris par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou visant le socle de connaissances et de compétences (Clé-A)

Les certifications visées par l'accord de branche Sport sont celles qui sont enregistrées à l'**Annexe II du Code du Sport et visées par l'article L 212.1 du Code du Sport**

**Formation par alternance** en associant des enseignements généraux, professionnels et technologiques et l'acquisition d'un savoir-faire au sein de l'entreprise du bénéficiaire, par l'exercice d'activités professionnelles en relation avec une certification visée.

# La ProA

## Pourquoi ?

**Favoriser l'évolution ou la promotion professionnelle et le maintien dans l'emploi des salariés**

**notamment ceux dont la qualification est insuffisante** au regard de l'évolution des technologies ou de l'organisation du travail grâce à un parcours de formation individualisé réalisé en alternance

## Pour qui ?

- Salariés en CDI (y compris CUI à durée indéterminée)
- Sportifs et entraîneurs professionnels en CDD Code du Sport
- Salariés en activité partielle

**Et dont la qualification est inférieure au grade de licence (< Bac+3)**

# La ProA

## Quelles sont les modalités de mise en œuvre ?

**A l'initiative du salarié ou de l'employeur**, par engagement mutuel formalisé au travers d'un avenant au contrat de travail à adresser à l'Afdas dans les 5 jours suivant sa signature, grâce à un cerfa précisant :

- la durée
- l'objet, si c'est une reconversion ou une promotion
- l'action de formation envisagée précisant la certification ou la qualification préparée
- les modalités de réalisation de l'action de formation
- l'identité du tuteur

**Désignation d'un tuteur** chargé d'accompagner le bénéficiaire de la Pro-A

# La ProA

## Quelle durée ?

### Durée de la ProA

Entre 6 et 24 mois (36 mois pour public nouvelle chance)

sauf actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (Clé-A), et actions de validation des acquis de l'expérience (VAE)

### Durée de la formation

Entre 15 % et 60 % de la durée totale de la Pro-A, sans être inférieure à 150 heures

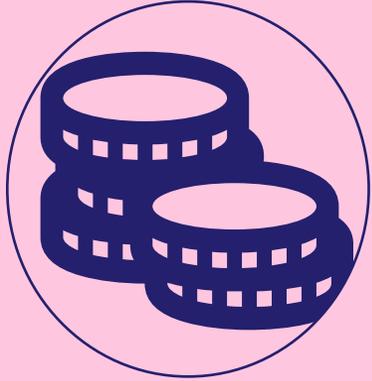
sauf actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (Clé-A), et actions de validation des acquis de l'expérience (VAE)

## Quel financement ?

- Coût pédagogique entre 13 et 15 € / h
- Frais annexes selon les barèmes Afdas

**Et dans la limite d'un plafond de 3 000 € sur les fonds de l'alternance ou de 9 000 € dans le cadre de la ProA Relance**



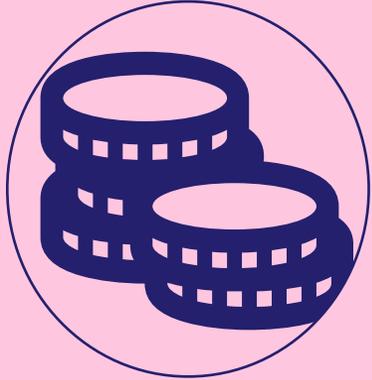


Des compléments  
de financement et  
des dispositifs de  
formation efficaces



**En complément, des financements à disposition des acteurs du Sport** en vue de disposer :

- de dispositifs de formation spécifiques et particulièrement adaptés aux besoins et enjeux identifiés des acteurs de la branche sport ;
- d'enveloppes financières en supplément des enveloppes légales insuffisantes pour couvrir l'intégralité des besoins identifiés.



Des compléments de financement et des dispositifs de formation efficaces



**Actions individuelles**  
financement toutes formations pour structures  
+ de 50 sal non éligibles aux fonds légaux  
- de 50 sal en complément des fonds légaux

**Actions collectives**  
dispositif fléché têtes de réseau => formations des acteurs de leurs structures affiliées

**Catalogue de branche** formations aux principaux enjeux de développement identifiés



**Co-financement FNE et Pro A**  
prises en charge complémentaires Branche Sport

**Appui-Conseil carrière**  
accompagnement à la reconversion des sportifs et entraîneurs professionnels

Financements pour la formation des **dirigeants bénévoles**

# Politique conventionnelle – Actions individuelles



Commission Paritaire Nationale  
Emploi Formation

*Sport*

- 40€ HT / h pour les actions de formation  $\leq$  70 heures
- 12€ HT / h pour les actions de formation > 70 heures visant jusqu'au niveau 5
- 18€ HT / h pour les actions de formation > 70 heures à partir du niveau 6

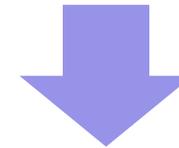


- Pas de nombre limite de dossiers ni de plafond par structure
- Pas de limite en terme de nombre d'heures par action de formation
- Budget mobilisable pour les salariés et dirigeants bénévoles (dans le cadre de leur mandat : Président – Vice-Président- Trésorier - Secrétaire général Elu)

# Politique conventionnelle – Actions collectives



- 6 à 25 stagiaires (salariés et dirigeants bénévoles)
- 2 Entreprises minimum
- 15 actions maximum/tête de réseau
- Actions de formation ≤ 15 JOURS
- Certifications RNCP exclues



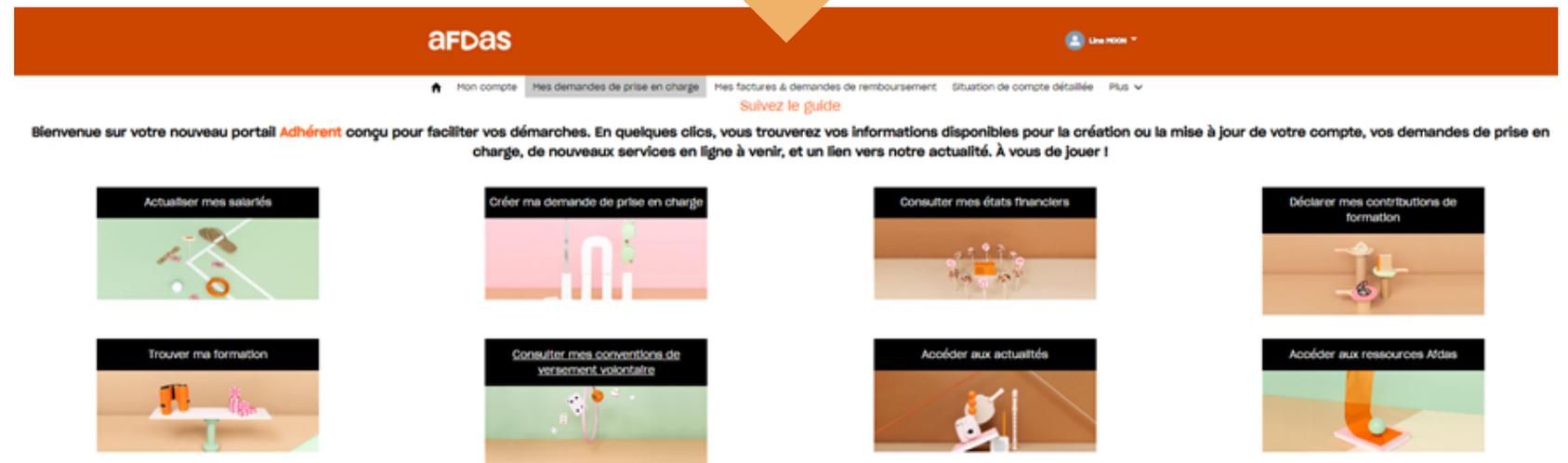
- 1 800€/jour pour les coûts pédagogiques
- 2 200€/jour en cas de location de salle

# Comment nous transmettre votre demande à l'Afdas ?

## Actions collectives

Prendre contact avec le **Référent sport régional** afin de vérifier **si les conditions de faisabilité** d'une action collective sont réunies : **critères d'éligibilité financement, modalités.**

Connectez-vous à votre portail MyA  
+  
Cliquer votre demande de prise en charge



# Politique conventionnelle – Catalogue de branche

#formation.sport

Professionnels du Sport, découvrez les formations sélectionnées pour vous par la branche du Sport !



## 11 thématiques / 22 formations

Une offre de formation adaptées au développement des structures du Sport et des compétences des salariés et dirigeants bénévoles



Sport

### Nouveau !

- Une offre renouvelée
- 100% à distance
- Une inscription facilitée : le prestataire de formation et l'Afdas s'occupent de tout pour vous !

# Catalogue sport 2022

DOMAINES	FORMATIONS
GESTION DE PROJET DANS LE SECTEUR SPORTIF	<ol style="list-style-type: none"> <li>Développer un nouveau projet dans le secteur sportif (initiation) ✓</li> <li>Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 1) ✓</li> <li>Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 2) ✓</li> </ol>
RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA STRUCTURE	<ol style="list-style-type: none"> <li>Savoir trouver un financement (subvention, mécénat, partenariat, lobbying, sponsor) ✓</li> <li>Accueillir et fidéliser les adhérents. tes de sa structure ✓</li> </ol>
ÉVÈNEMENTIEL SPORTIF	<ol style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir son évènement sportif ✓</li> <li>Manager un évènement sportif ✓</li> <li>Réussir le marketing et la communication de l'évènement sportif ✓</li> </ol>
DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE	<ol style="list-style-type: none"> <li>Faire évoluer son offre sportive ✓</li> </ol>
COMMUNICATION	<ol style="list-style-type: none"> <li>Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les clubs sportifs) ✓</li> <li>Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les sportifs. ves professionnels. les) ✗</li> <li>Savoir communiquer et gérer son image professionnelle (pour les entraîneurs. ses professionnels les) ✗</li> </ol>
MANAGEMENT	<ol style="list-style-type: none"> <li>Manager son équipe de joueurs. ses professionnels. les ✗</li> <li>Manager son équipe de bénévoles et ou de salariés ✓</li> </ol>
MEDIA TRAINING	<ol style="list-style-type: none"> <li>Gérer le media training (pour les sportifs. ves professionnels. les) ✗</li> </ol>
LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LES VIOLENCES	<ol style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations ✓</li> <li>Prévenir et lutter contre les incivilités et les situations d'agressivité ✓</li> </ol>
UTILISATION DE LA VIDÉO DANS LE SPORT	<ol style="list-style-type: none"> <li>Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive (APS) ✗</li> <li>Réaliser un tutoriel vidéo (initiation) ✗</li> </ol>
NUTRITION	<ol style="list-style-type: none"> <li>Connaître les bases de la nutrition pour les sportifs ✗</li> </ol>
PRÉPARATION MENTALE	<ol style="list-style-type: none"> <li>Réussir sa préparation mentale (sportifs. ves pro) ✗</li> <li>Réussir sa préparation mentale (entraîneurs. ses pro) ✗</li> </ol>

# Les dispositifs conventionnels

## Le catalogue formation sport

### Le nouveau catalogue sport :

- 9 thématiques revisitées, des formations de qualité, adaptées à vos besoins de développement des compétences et complémentaires des autres dispositifs de la branche.
- Une offre de formations entièrement financée par les fonds conventionnels sport.
- Une modalité 100% distancielle pour plus de souplesse et d'agilité.
- Une inscription facilitée : le prestataire de formation et l'Afdas s'occupent de tout pour vous !

**[Consultez la page dédiée !](#)**

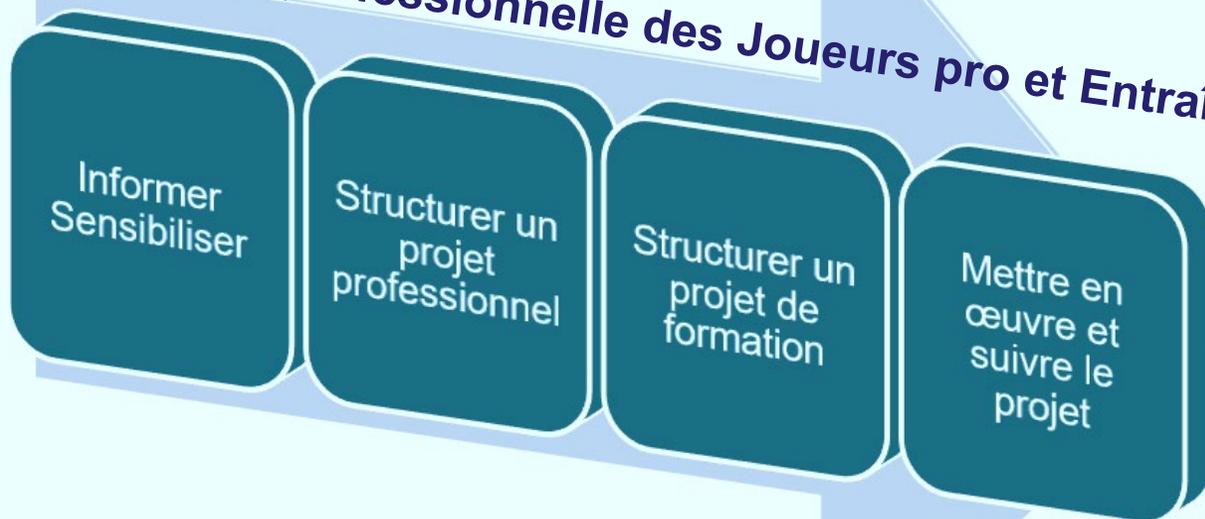
### Le financement :

- **Pour les salariés des structures**, sur les fonds conventionnels dans la limite d'une enveloppe « catalogue sport » définie par la commission de gestion du conventionnel sport
- **Pour les dirigeants bénévoles**, sur les fonds conventionnels dans la limite d'une enveloppe « dirigeants bénévoles » dans le cadre de leur mandat et pour financer une formation en lien avec leur mandat : Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu ✓

# Politique conventionnelle – Appui conseil carrière



Réorientation professionnelle des Joueurs pro et Entraîneurs pro



Accompagnement sur mesure

**100 %** financé par le conventionnel du sport

[L'appui-conseil carrière "Demain se prépare aujourd'hui" - YouTube](#)

# Dispositif SHN Ambition de la convention

- 1** Proposer une voie alternative de professionnalisation aux sportifs inscrits sur les listes, dans le cadre de leur préparation aux grandes compétitions internationales à venir
- 2** Concilier performance sportive et insertion professionnelle
  - Nécessité de sécurisation des parcours et des carrières des SHN par un parcours de professionnalisation
  - Nécessité de rendre compatible un parcours sportif et un parcours de formation adapté
- 3** Expérimenter des formats d'intervention « statutaires »...
  - En s'appuyant sur des dispositifs de professionnalisation existants
  - En s'appuyant sur un réseau d'employeurs le permettant



# Schéma d'intervention

**500** parcours de formation pour les SHN

*Obligatoirement issus des 4 listes (reconversion, élite, senior, relève) et prioritairement réservés aux plus précaires en termes de ressources*

## Parcours de formation

- *Débouchant sur des blocs de compétences / crédits ou une certification complète*
- *Aménagé (VAP, EAD, ...) pour être accessible à un SHN qui se prépare aux JOP / grandes compétitions*

**10,5** M€ en moyenne 20 k€ par parcours

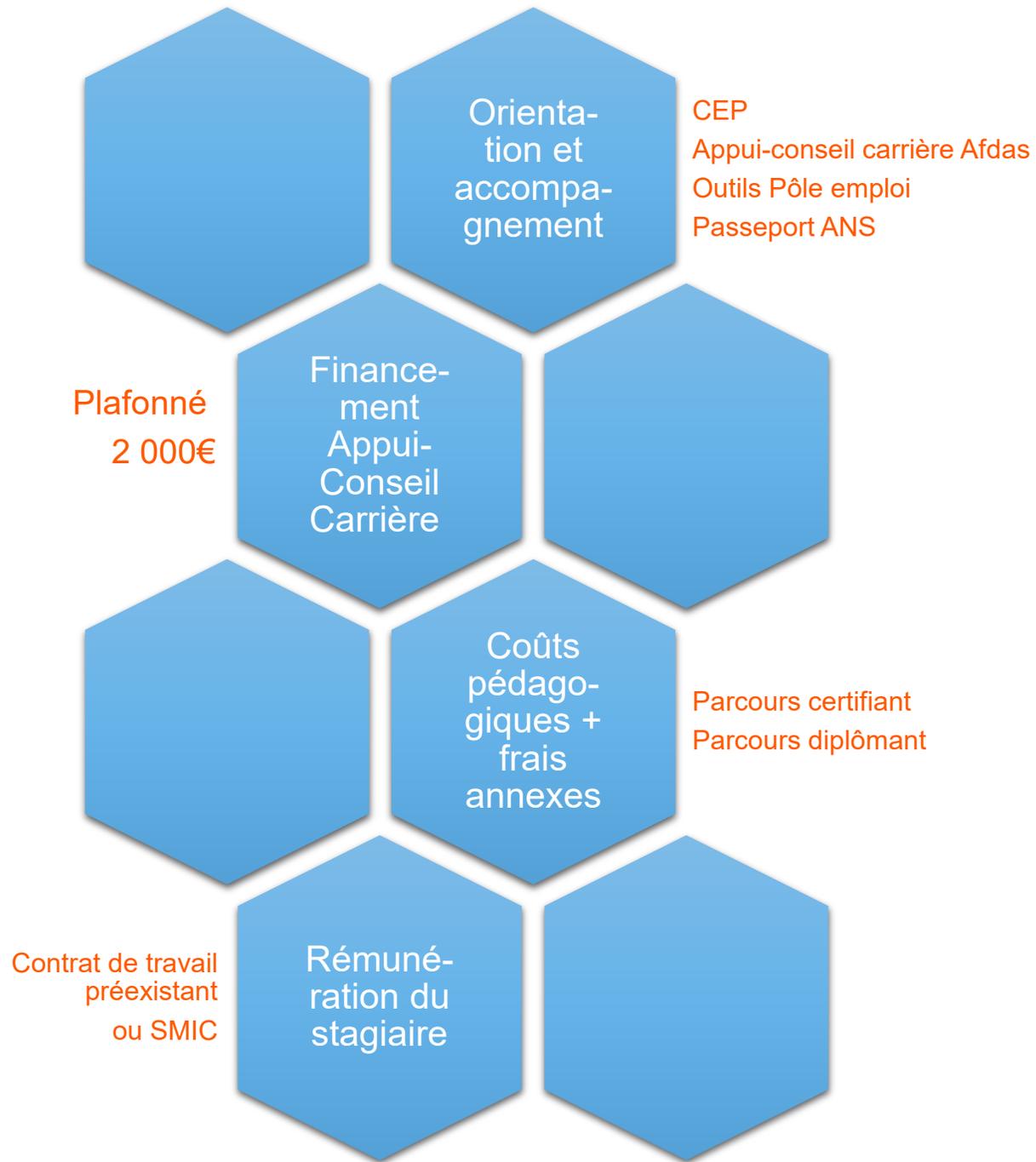
## Dates limites :

Engagement des actions : 31 décembre 2023

Réalisation des actions : 8 septembre 2024

Option

De droit



# Procédure d'admission des SHN

## De l'analyse de recevabilité à la notification



**Candice Boulanger**, chargée de projet SHN  
03 88 23 94 74  
[shn@afdass.com](mailto:shn@afdass.com)

[Télécharger le dossier de candidature](#)

1

Entretien(s) exploratoire(s) avec la chargée de projet SHN AFDAS (conseiller dédié au dispositif) :

- Qualification du besoin
- Étude de l'éligibilité

2

- Accompagnement / orientation (CEF, Diagoriente, Appui Conseil SHN) *optionnel*
- Choix du parcours de formation
- Constitution du dossier

3

Instruction du dossier et étude de recevabilité (services de l'AFDAS)

- Conclusion de l'accompagnement le cas échéant
- Analyse du dossier de candidature et de la lettre de motivation
- Complétude de la grille de cotation

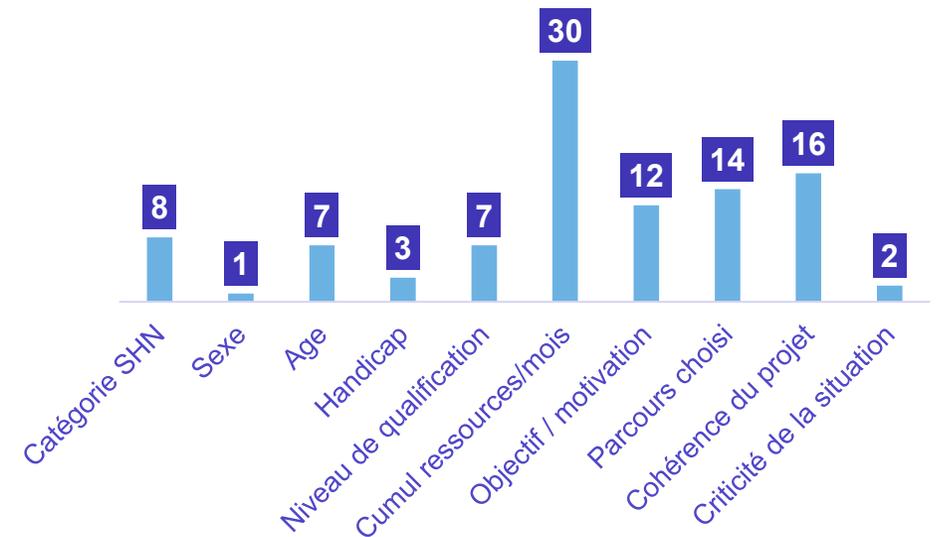
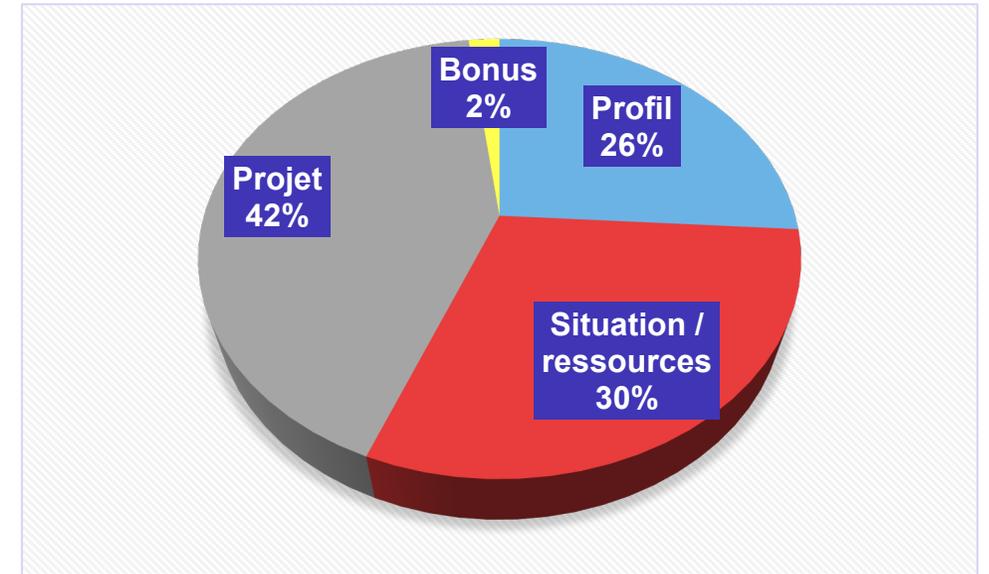
4

Présentation par les services en **Commission SHN** du dossier

- Présentation de la synthèse du dossier
- Analyse des cas en séance
- Avis consultatif des personnalités qualifiées
- Avis des membres de la Commission
- Notification au SHN

# L'analyse des dossiers

- **Lettre de motivation et dossier de candidature**
- **3 grandes catégories de critères d'analyse**
  - Le profil du SHN
  - Les ressources du SHN
  - Le projet du SHN
  - + la criticité de la situation
- **Pour chaque catégorie**
  - Des critères
  - Une échelle de note par critère



# Modalités de déploiement

- **Selon la situation du SHN**

Contrat de travail préexistant	Contrat de travail possible	Contrat de travail inenvisageable
Le SHN est déjà professionnel : il exerce son activité dans un cadre professionnel et l'essentiel de sa rémunération est retiré de la pratique sportive	Le SHN peut bénéficier d'un contrat de travail à temps partiel ou à temps plein, en privilégiant le contrat de professionnalisation car la pratique sportive permet de développer des compétences transversales ou entrepreneuriales en lien vers la certification visée <sup>(1)</sup>	Le SHN ne peut pas bénéficier d'un contrat de travail ou certification visée sans lien avec la pratique sportive <sup>(1)</sup>
Financement des coûts pédagogiques, des frais annexes et de la rémunération	Financement des coûts pédagogiques, des frais annexes et de la rémunération	Financement des coûts pédagogiques, des frais annexes et indemnisation durant la formation (SMIC)

<sup>(1)</sup> Certifications visant les métiers du management / management du sport, du management commercial, de la communication, du marketing du sport, des RH, de monitorat, du coaching, de l'entrepreneuriat, du sport bien-être santé

- **Le contrat de professionnalisation**

- Emploi en tant que sportif / sportive avec alternance formation en centre de formation et pratique sportive
- Coût pédagogique financé par les fonds de l'alternance et par la convention SHN
- Salaire chargé financé par les aides à l'embauche et par la convention SHN

⇒ aucun coût pour l'employeur

⇒ statut de salarié pour le SHN = + de ressources et + de protection sociale

# Recourir aux dispositifs de formation et optimiser les financements associés

- Les acteurs et interlocuteurs du champ de la formation professionnelle
- Le financement de la formation professionnelle
- Les dispositifs de formation et les financements associés
- **La suite ...**



## Identification des enjeux actuels et prospectifs

Observatoire des  
Métiers du Sport  
**OMS**

### **Cartographie prospective des métiers du Sport**

- Vision quantitative + qualitative des métiers à l'œuvre dans le champ du sport
- Identification des évolutions des compétences en lien avec ces métiers à horizon de 5 ans

=> Adapter les formations et certifications aux évolutions identifiées / Outiller les employeurs de modèles de fiches de postes



## Identification des enjeux actuels et prospectifs

Observatoire des  
Métiers du Sport  
**OMS**

### Etude Diag/Actions métiers et compétences en tension

- Identification métiers et compétences en tension
- Identification leviers d'accompagnement à la professionnalisation et au développement des structures et emplois du Sport

=> Réaliser des démarches de lobbying pour la mise en place d'un plan d'accompagnement Sport (emplois ANS, financement formations métiers en tension etc...)

# COSMOS

Tous les sports. Un seul univers.

Immeuble le Baudran – Bâtiment D  
21-37 rue de Stalingrad  
94110 – Arcueil

01.85.78.63.80/90

<https://cosmos-sports.fr>